

# **Mairie de Pageas 87230**

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 9 février 2017**

Présents (12) : MM. Philippe DUBEAU, Bernadette LACOTE, Christian CHIROL, Roland GARNICHE, Patrick VILLENEUVE, Laure ROBIN, Emmanuel AUDONNET, Sébastien PASSELERGUE, Ludovic NOUHAILAGUET, Isabelle BARJON, Jean-Claude BRET et Solange PARRY

Excusés (2) : MM. David AUTIER et Angéline TROCARS

Représentés (0) :

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LACOTE

Début de la séance : 20h30

### **1. Adoption des procès verbaux des réunions du 9 novembre et 9 décembre 2016**

Approuvés à l'unanimité

### **2. Remplacement du délégué communal principal au Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne (SEHV)**

Monsieur le Maire explique au conseil que Monsieur Christian CHIROL n'est plus conseiller communautaire au sein de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus suite à la fusion découlant de la loi Notre, par conséquent il est préférable que Monsieur CHIROL soit délégué principal de la commune auprès du SEHV.

Actuellement les délégués communaux au sein du SEHV sont Monsieur Philippe DUBEAU, délégué titulaire et Monsieur Emmanuel AUDONNET, délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Christian CHIROL, délégué principal et lui-même délégué suppléant en remplacement de Monsieur Emmanuel AUDONNET.

La commune adhère au service Eclairage Public du SEHV depuis avril 2015. Il conviendrait d'adhérer au service Energies Service Public 87 (ESP 87) dans le but d'obtenir des aides du SEHV dans le domaine des économies d'énergies.

Le SEHV met à la disposition de tous ses membres ses compétences et son assistance neutre et objective pour aider les communes dans la mise en œuvre d'une politique de bonne gestion énergétique prônée par le gouvernement Français.

La participation financière est de 50€+ 0.30€par habitant.

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **3. Demandes de subventions pour un voyage scolaire dans le Puy de Dôme et en Italie**

#### **Voyage école primaire de Châlus au Puy de Dôme :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du RPI, la directrice de l'école élémentaire de Châlus a fait une demande de participation à la commune dans le but de financer un voyage scolaire dans le Puy de Dôme ayant pour thème « volcanisme et découverte du milieu montagnard », des élèves des deux classes élémentaire de Châlus (CE2-CM1 et CM1-CM2).

Monsieur le Maire rappelle que l'aide sera versée à l'Amicale Laïque du RPI Châlus Pageas et que la subvention de l'an dernier était de 400€

Le conseil, à l'unanimité, décide de verser la somme de 650€ à l'amicale laïque du RPI Pageas Châlus.

#### **Voyage scolaire en Italie.**

Madame CORETTI Fiorella, professeur de Latin au collège Pierre DESPROGES, a fait une demande d'aide à la Mairie afin de réduire le coût de participation des familles pour un voyage en Italie qui leur revient actuellement à 315€

Nous avons 7 élèves résidant sur Pageas : ANGLEYS Titouan, BOUCHAUD Jade, BRUN Ivanie, DOVE Lily, JONQUET Leila, LAURAND Typhanie et MESRINE Océane.

Monsieur le Maire propose de verser 40€ par élève, directement aux familles sur présentation d'une attestation de participation au voyage.

Le Conseil à l'unanimité décide :

- De verser la somme de 40€ par élève (soit 280€ au total) sur présentation d'une attestation de participation.

- De verser aux élèves résidant sur Pageas suivants : ANGLEYS Titouan, BOUCHAUD Jade, BRUN Ivanie, DOVE Lily, JONQUET Leila, LAURAND Typhanie et MESRINE Océane.

#### **4. Mise à disposition d'une partie de la toiture de la salle des fêtes à la citoyenne solaire**

Le Maire rappelle que durant l'été 2016 un diagnostic des toitures des bâtiments communaux a été effectué par les services du Parc Naturel Régional Périgord Limousin.

Il indique que la toiture de la salle des fêtes versant sud a été identifiée comme particulièrement bien exposée et pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques.

De plus, celle-ci est en très mauvais état, et il convient de la refaire. L'opération de désamiantage prendra une part importante du coût total.

Monsieur le maire indique que la société « citoyenne solaire », dont le siège social est situé 11 route de Nexon à Rilhac-Lastours, propose aux communes qui souhaitent participer au développement des énergies renouvelables, de mettre à disposition certains bâtiments communaux pour l'installation d'équipements photovoltaïques de production d'électricité.

Il indique que le financement, l'installation et l'entretien/maintenance des équipements est entièrement à la charge de la société « citoyenne solaire ». Il précise également que la société doit contracter une assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile afin d'assurer les équipements.

Plusieurs devis seront demandés (3 si possible) dont un a déjà été demandé à Monsieur Eric DELAUTRETTE.

Le maire précise que si la commune souhaite participer à ce projet, deux solutions s'offrent à elle :

1. la mise à disposition de la toiture de la salle des fêtes avec une redevance annuelle d'occupation du patrimoine communal payable en une fois représentant 3% du chiffre d'affaire prévisionnel pour les 20 premières années d'exploitation (environ 1 400€) ;

2. la mise à disposition de la toiture publique avec une redevance annuelle d'occupation du patrimoine communal, représentant 3% du chiffre d'affaire prévisionnel pour les 20 premières années d'exploitation (environ 1 400€), réinvestie an actions dans le capital de la société ; comme le permet la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article L 2253-1 alinéa 1).

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Citoyenne solaire qui prend en charge toute l'installation et vend l'énergie produite.

Cette délibération permettrait de prendre date (le prix du Kwh risque de diminuer prochainement).

La délibération n'engage pas la commune à faire les travaux.

En faisant ce genre d'action, la commune participe à la transition énergétique demandée par l'Etat.

La citoyenne solaire n'a pas de couvreur donc elle fera appel à un prestataire extérieur.

La partie qui sera à notre charge bénéficiera de différentes subventions (Conseil Départemental, DETR, ADEME, le PNR et la Région)

Le conseil municipal décide à la majorité absolue (1 abstention) :

- D'adhérer à ce projet
- De mettre à disposition de la toiture publique avec une redevance annuelle d'occupation du patrimoine communal payable en une fois représentant 3% du chiffre d'affaire prévisionnel pour les 20 premières années d'exploitation (environ 1 400€)

## **5. Réhabilitation des fusillés pour l'exemple**

La Municipalité a été saisie d'une demande de Monsieur Jacques TEXIER, membre de l'association de la fédération de la Haute-Vienne de la libre pensée, afin d'adopter une délibération demandant la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918.

Il demande au conseil municipal que ces soldats fusillés pour l'exemple soient reconnus à part entière - à l'exclusion des condamnations de droit commun - comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France, de façon à permettre leur réhabilitation pleine, publique et collective, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes concernées.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **6. Cotisation au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Haute-Vienne**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité est adhérente au Comité des Œuvres Sociales placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne. Monsieur le Maire rappelle que lors de son Assemblée Générale du 25 Mai 2010, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Territorial (Centre de Gestion de la Haute-Vienne) avait demandé une modification du calcul des cotisations patronales à compter de 2011 approuvée par délibération du 7 octobre 2010.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver les montants établis à compter de l'année 2016, identiques aux montants 2015, à savoir :

- Part de l'agent : 18 € et 9 € pour les agents à mi-temps sur deux collectivités
  
- Part de la collectivité : ***En 2016, 0,6 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 120 €/ agent adhérent.*** Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N -1 (Régime général et Régime particulier).
  
- Cotisations de retraités : **22 €** (pas de part patronale).

Le conseil approuve à l'unanimité.

### **Questions diverses :**

- Date du vote du budget : vendredi 24 mars à 18h30
- Date réunion commission des travaux : vendredi 3 mars à 18 h30
- Date réunion commission des finances : vendredi 3 mars à 19h30
- Salle Albert KUNZLI : la plaque commandée chez Fabrègue le 9/02/2017 sera livrée dans 1 semaine. Une liste d'invités est prévue : les financeurs, l'architecte, les artisans, les Présidents d'association, la trésorière... L'inauguration est prévue le 17 mars à 11h.
- Travaux :  
Cloture du cimetière terminée  
Ossuaire prévu début mars

Auvent en face de la mairie prévu en mai/juin

Accessibilité : l'entrée de la mairie et entrée école. L'entrée de la mairie se fera la semaine du 20 au 25 février en régie. RDV pris avec Mr RIQUEMENT (réfèrent accessibilité). Les matériaux utilisés seront du granit et de la pierre de Saint Yrieix la Perche.

- Travaux Chennevières : passage des trois conservatrices de la DRAC qui ont demandé d'arrêter les travaux suite à la découverte de peintures murales. Il conviendra d'attendre la décision de classement et les travaux pourraient être subventionnés à 80% (vu avec M. BOYER).
- Arbres en face de l'Eglise du bourg : coupés par Mr Eric BELAIR avec l'aide des agents techniques.
- Chemin public : chemin du Mazaubert doit être nettoyé par les agents techniques et rouvert.
- Ecole :

Achats matériels : achat de 10 ordinateurs portables en 2016. Achat d'un tableau blanc interactif pour la classe de Mme MINGOUT. Devis établi par Mémolim pour 3 500€environ. Monter un dossier de subvention pour la DETR.

Portail : un devis a été déposé par l'entreprise BRANDY de Aix sur Vienne. D'autres devis seront demandés.

Visiophone à acheter avec le portail.

Porte anti-panique à rajouter dans la demande de subvention sécurisation des écoles (devis demandé).

- Contrat de Virginie LERICHE :  
Une délibération doit être prise pour supprimer le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe  
Une déclaration de vacance d'emploi doit être faite auprès du CDG 87  
Poste d'une durée de 15h
- Poste cantinière : Le CDG 87 viendra nous aider à faire les entretiens pratiques et théoriques en vue du recrutement du remplaçant de Madame CHALOPIN.
- Locataire M.PEQUIOT : souhaite partir prochainement (1mois). Mme LHOTELLIER prendra le logement 6 Rue du clocher après avoir donné congé du studio qu'elle occupe actuellement.
- Achat défibrillateur : il sera installé dehors à côté du panneau d'affichage avec un boîtier de protection. Une formation pour les élus devra être suivie.

- Sécurité : Pétition à la Gacherie au niveau du tournant extrêmement dangereux avec signalisation défaillante. Des panneaux 50 km/h et 30 km/h seront posés par la DDT. Devant le restaurant chez Agnès, problème de véhicules qui passent vite. Un radar pédagogique a été mis en place devant le restaurant. La DDT nous fait savoir qu'il n'y a pas lieu de poser un ralentisseur.
- Arrasement route du Mas Nadaud : devis de Mr Eric BELAIR signé.
- Borne de camping-cars : elle est arrivée et les cantonniers la mettront en place prochainement.
- Panneau Pageas / Aire de repos qui est usagé. Faire une demande de remplacement à la DIR.
- Peinture de la bordure en face du cimetière à effectuer.
- Communauté de Communes Pays de Nexon - Monts de Châlus : le bureau est composé d'un Président et 7 vice-présidents : baisse importante du nombre d'élus. Stéphanie CANNETON devient la nouvelle DGS de la nouvelle Communauté de Communes
- Salle des Fêtes, problème du parquet : à chaque fois que de l'eau tombe, des traces blanches apparaissent. Voir avec Promanet.

**Séance levée à 23h00**